

## Conseil Municipal du 25 Août 2014

Excusés : B. Pradier,(Pouvoir à B. Belony), X. Francisco (Pouvoir à G. Gentaz), JP. Mailles.

Secrétaire de séance : Gilles Gentaz

Information sur la réforme des rythmes scolaires : M. le Maire rend compte des différentes réunions qui se sont tenues sur le sujet. Ont été recrutées, une personne pour coordonner les activités péri-scolaires et une personne pour le restaurant scolaire et les activités péri-scolaires. Ces activités se dérouleront de 16h30 à 17h30. Pendant ces temps interviendront également des animateurs spécialisés proposés par les associations de la commune (le lundi, le théâtre par l'ALEP Arts et culture, le mardi le Foot par le CSN, le jeudi la gym par l'EGN, une initiation musicale est en cours d'élaboration pour les petits de la maternelle.)

Convention à signer avec le CDG pour la gestion d'un emploi d'avenir : Mandaté par la Préfecture, le Centre de Gestion de l'Isère propose de gérer 30 postes d'emplois d'avenir, pour le compte des communes, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Pour la commune, proposition de traiter la gestion du poste de coordonnateur avec le CDG, puisque la personne remplit les conditions pour bénéficier du dispositif. L'emploi étant à temps complet, le surplus des heures sera affecté, en priorité au fonctionnement du Centre Aéré d'été et pour le reste de temps sera mis à disposition du CSN. Accord pour signer la convention avec le Centre de Gestion. (Unanimité)

Demande de versement du fond d'amorçage : Le décret de réforme des rythmes scolaires prévoit le versement aux communes d'un fonds d'amorçage destiné à soutenir le démarrage des activités périscolaires. Le surcoût entraîné par la mise en place de cette réforme est actuellement estimé à 15 000€. Le Conseil Municipal décide de solliciter le versement du fonds d'amorçage de 50,00€ par enfant auprès de la Directrice Académique des services de l'Education Nationale. (Unanimité)

Augmentation du tarif de location du gymnase du Lycée St Marc : Le lycée passe son tarif de 14,00€ à 19,00€ de l'heure pour la commune. Le badminton participera au surcoût entraîné par cette augmentation. Le Krav-maga continue à prendre en charge une heure sur deux. Décision d'émettre les titres de recette correspondant aux participations des associations. (Unanimité) Un rendez-vous sera pris avec Mme le proviseur.

Enquête publique préalable au déclassement de voiries anciennement ouvertes au public : Avant de procéder à leur déclassement, il convient d'organiser une enquête publique au cours de laquelle le public pourra s'exprimer et faire valoir ses droits éventuels sur ces tronçons de voirie. Le commissaire enquêteur n'étant pas encore désigné par la préfecture, décision de reporter l'enquête du 1er au 15 novembre 2014. Décision de joindre le tronçon de l'ancien chemin de Ruy à Ruffieu, entre l'avenue de Ruffieu et la rue de l'Arbre Sec. (Unanimité)

Recensement 2015 : La commune sera recensée entre le 15 janvier et le 15 février 2015. Monsieur le Maire propose de désigner Colette Mallein comme coordonnateur du recensement et d'arrêter à quatre le nombre d'agents recenseurs. Il propose de définir le montant de la rémunération proposée sur la base du SMIC. (Unanimité)

Choix des entreprises pour la réalisation d'un city-stade :

Pour le lot numéro 1, réalisation d'une plate-forme en enrobé, c'est l'entreprise Eiffage qui est retenue. Elle totalise 97 points sur 100. Montant des travaux 26 255,40€. (unanimité)

Pour le lot numéro 2, fourniture et mise en place du city-stade, l'entreprise Agorespace est retenue pour sa solution 1 – avec fronton complet. Elle s'engage sur une garantie de 20 ans et mettra en place une animation en direction du public concerné. Montant de la fourniture 59 211,55€ et 91,5 points sur 100. (unanimité)

Pour le lot numéro 3, fourniture et mise en place d'un jeu pour enfants, les six propositions ne correspondent pas aux attentes de la commune, le lot est déclaré infructueux. Les entreprises sont reconsultées. (Unanimité)

Présence de légionnelles aux vestiaires du stade municipal : Le contrôle annuel a détecté la présence de légionnelles dans le circuit des douches des vestiaires. Cela est dû à une utilisation trop épisodique des douches. L'eau stagne alors à des températures inférieures à 60° dans les canalisations. Deux propositions ont été faites. Une proposition de désinfection du circuit. Une proposition d'installation d'une vanne commandée par une horloge, qui déclenche un tirage d'eau pendant quelques minutes tous les jours. Ce tirage fait circuler de l'eau à plus de 60° qui tue les bactéries et empêche le développement de légionnelles. La première solution de désinfection du circuit ne prémunissant pas contre un nouveau développement des bactéries, puisque les vestiaires continueront à avoir le même type de fonctionnement, la seconde solution a été retenue et les travaux commandés, compte-tenu de l'urgence.

Désignation d'un délégué pour suivre l'OPAH : Proposition de désigner Paul Bonnaire (unanimité)

Demande d'ouverture d'une micro-crèche privée : M. et Mme Giordano ont redéposé leur demande d'ouverture d'une micro-crèche privée dans les locaux de la Française des Jeux. Leur structure gère actuellement trois crèches, une à St Chef, une à Bourgoin-Jallieu et une à Morestel. La micro-crèche de Bourgoin-Jallieu est complète et des familles originaires du secteur du Val d'Agny seraient intéressées par une ouverture sur Nivolas-Vermelle. Les horaires correspondent pour des familles qui ont des horaires atypiques puisque la micro-crèche est ouverte de 7h30 à 20h00. A la demande de la CAF, une tarification au Quotient Familial est en cours d'étude. La CAPI réserve son avis à l'avis du Conseil Municipal de la commune concernée. Par 14 voix pour, 2 contre et deux abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation d'une telle structure.

Adhésion au CAPSA SITONI : Cette association suit, depuis plusieurs années des personnes en addiction, afin de les aider dans leur démarche de sortie de la dépendance. Décision du Conseil Municipal d'adhérer à l'association. (unanimité). Désignation de Colette Deroux-Dauphin et de Xavier Francisco pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Association.

Demande de logement à l'école : Décision d'accorder le logement du T4 situé à l'école primaire à une institutrice de Meyrié qui habite Nivolas, sur la base d'une location de 500€ par mois. (unanimité)

Dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Boussieu : Les trois communes ont fait connaître leur volonté de dissoudre le Syndicat Intercommunal de gestion de l'Ecole de Boussieu, au vu de la lourdeur de plus en plus importante de la gestion d'un syndicat intercommunal. L'école étant située sur le territoire de la commune de Bourgoin-Jallieu, cette commune s'est engagée à gérer l'école au sein de son service éducatif. Les communes de Nivolas-Vermelle et de Ruy-Montceau

participeront aux frais de gestion de l'école au prorata du nombre d'enfants scolarisés. Il sera appliqué aux familles les règles de quotient familial en vigueur à Bourgoin-Jallieu, tant pour le restaurant scolaire que pour les activités périscolaires et les garderies. Les emprunts restant en cours seront repris par la commune de Bourgoin-Jallieu et leur remboursement intégré aux frais de scolarité par élève, le solde de trésorerie et le résultat seront partagés entre les trois communes selon les règles de calcul des cotisations 2014. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Boussieu.

Subvention aux associations suite à la fête de la commune : Compte-tenu des frais qui ont été avancés par les associations pour l'organisation de la fête du 5 juillet 2014, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 566€ au Basket-Club de Nivolas.

Formation technique du personnel de cuisine : Le Conseil Municipal accepte la proposition de formation aux techniques culinaires de collectivité de Mme Massit, diététicienne nutritionniste, pour un montant de 2560,00€TTC. Trois personnels suivront la formation. (Unanimité, moins un refus de vote).

Convention relative à l'organisation d'une séance de Ciné-été : La séance de cinéma en plein air de Boussieu est cofinancée par les communes de Bourgoin-Jallieu et de Nivolas-Vermelle. Le Conseil Municipal accepte la convention de financement proposée par la commune de Bourgoin-Jallieu, pour un montant de 1035,00€. (Unanimité).

Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2014 (FPIC) : Le Conseil Municipal accepte la proposition de répartition pour 60% à la CAPI et 40% aux communes. Les 40% sont répartis selon un mode de calcul qui fait intervenir la population pour 20%, la proportion de logements sociaux, pour 20%, l'effort fiscal pour 20%, le revenu par habitant pour 10% et les bases du foncier bâti d'entreprise par habitant pour 30%. Pour la commune cela représente la somme de 18 190,20€ pour 2014. (unanimité)

Classement de deux parcelles dans le domaine public : M. Genin demande le classement de deux parcelles 179 et 181 dans le domaine public. Le Conseil Général propose que ces parcelles soient incluses dans le domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal refuse ce classement car ces parcelles sont le talus de la RD 1085 et sont donc une dépendance directe de cette route départementale.

Association « une envie d'avenir pour Nivolas-Vermelle » : M. Belony proteste contre la décision du Bureau Municipal de ne pas accorder de stand au forum des associations ni de faire figurer son association dans la liste des associations de la commune publiée sur le site Internet de la Commune. M. le Maire rappelle que cette association est constituée pour soutenir le groupe minoritaire du Conseil Municipal intitulé « Une envie d'avenir pour Nivolas-Vermelle » et que celui-ci dispose du moyen légal d'expression par le biais d'une tribune dans chaque numéro du TUN. Elle n'est donc pas assimilable aux autres associations de la commune. Il propose un vote au Conseil Municipal. Par 15 voix, contre 2 et une abstention, le Conseil Municipal entérine le refus de participation de l'association « Une envie d'avenir pour Nivolas-Vermelle » au forum des associations.

Commission d'urbanisme du 18 juillet 2014

Déclarations Préalables :

AVP les Fromentiers : parcelles AB 243 et 244, 1095 RD 1085, en zone Ui au PLU, pour modification de façade avec création d'une terrasse en vue d'aménager une boulangerie.

FP Immobilier, Mme Pagnac : parcelles AH 58, 244 à Curtet, en zone Ua au PLU, pour division parcellaire en deux lots, en vue de la construction.

Claude Provent : Parcelle AB 295, 87 Avenue de Ruffieu, en zone Ub au PLU, bleu bi' au PPR, pour changement de destination de l'ancienne clinique vétérinaire et création d'un logement de 56,52m<sup>2</sup> au rez de chaussée.

Christian Soulié : Parcelle AD 537, 2435, RD 1085, en zone Ub au PLU, pour construction d'un abri de jardin en bois.

Abaque géomètres : parcelle AD 670, 676, 677, 679, 687, 688, rue des Prairies de Ruffieu, en zone Uia au PLU, pour division parcellaire.

André Piloz : parcelle AD 34, 2053 RD 1085, en zone Ui au PLU, pour réfection de la toiture du restaurant.

Jean-Pierre Alves : parcelle AC 311, 503, rue des Châtaigniers, en zone Ub au PLU, blanc et bleu bc au PPR, pour aménagement d'un garage.

Claude Provent : parcelle AB 295, 87 avenue de Ruffieu, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour pose de fenêtres de toit. Les places de stationnement ne sont pas positionnées.

Roger Dolin : Parcelle AB 116, 204 Avenue de Ruffieu, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour division parcellaire, en vue de création d'un lot à bâtir.

Certificats d'urbanisme :

Me Sophie Dejean : parcelle bâtie AB 454, 140, rue des Pâquerettes, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour CU informatif.

Me David Bordet : Parcelle bâtie AD 405, 212, allée de Montcizet, en zone Ub au PLU, pour CU Informatif.

Me Hervé Ravau : parcelle bâtie AC 396, ZA de la Plaine, en zone Ui au PLU, blanc au PPR, pour CU informatif.

Me Philippe Jacquet : parcelles bâties AC 159, 161, 280, 162, 163, en zone Ui au PLU, blanc, bleu Bc et rouge RC au PPR, pour CU informatif.

Permis de construire :

Bruno Mugnier : Parcelle AH 249, Allée de la Soie, en zone Ua au PLU, Bleu Bc au PPR, pour extension d'une construction existante comportant trois logements. Le projet ne respecte pas la cote d'inondabilité.

Laurent Guéret : Parcelle AB 275, 114 impasse des Thuyas, en zone Ub au PLU, pour modification des ouvertures, du faîtage et de l'accès au garage.

Permis d'aménager :

FP Immobilier, Mme Pagnac : parcelle AH 58, 244, au Curtet, en zone Ua au PLU, pour création d'un lotissement de quatre lots à construire.

Autorisation de travaux :

AVP les Fromentiers : parcelles AB 243, 244, 1095, RD 1085, en zone Ui au PLU, pour aménagement intérieur d'une Boulangerie.

Commission d'Urbanisme du 5 Août 2014 :

Déclaration Préalable :

Elodie Signol : parcelle AE 104p et 105p, rue Jean Moulin, en zone Ua au PLU pour ouverture d'une porte piéton entre deux places de stationnement.

Certificat d'urbanisme :

Véronique Villepontaux : parcelle AE 413, 73, rue de l'Hôtel de Ville, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour CU opérationnel en vue de la construction d'une ou de deux maisons jumelées.

Permis de construire :

FP Immobilier, Mme Pagnac : Parcelles AH 58, 244, au Curtet, en zone Ua au PLU, pour construction d'une maison de 77,61m<sup>2</sup>.

Jean-Paul Durand : Parcelle C 268, Rue de la Liberté, en zone Nc au PLU, Bleu Bc et Bgs au PPR, pour la construction d'une maison individuelle de 118,10m<sup>2</sup> et d'une piscine.